

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 15 mars 2022

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents: MM. Henri Blanc - Franck Gidaro - Mebarek Guerroumi - Patrick Ruiz

Excusés: MM. Stéphane Cerutti - Michel Prudhomme Latour

Absent: M. Michel Pesquet

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le **tirage au sort** des demi-finales des Coupes de l'Hérault U19, U17 et U15 des 23 et 24 avril 2022 aura lieu le **lundi 4 avril 2022 à partir de 18h** à la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela à Montpellier, à l'occasion du vernissage de l'exposition consacrée aux 40 ans de la Coupe de l'Hérault Seniors (du 4 avril au 26 mai 2022), suivi de la remise des labels pour les clubs héraultais.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U19

ST GELY FESC 1/BAILL ST BRES VALER 1

Du 20 mars 2022

A été avancée au 16 mars 2022

(Accord des clubs)

U19 D1

ST GELY FESC 1/LUNEL-VIEL US 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

U19 D2

MUC FOOTBALL 1/ASPTT LUNEL 1

Du 13 mars 2022

Est reportée au 27 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

U17 D1 TERRITORIALE

VALRAS SERIGNAN FCO 1/JUVIGNAC AS 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

CLERMONTAISE 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 12 mars 2022

A été reportée à une date ultérieure

(Arrêté municipal – report à l'avance)

M. ATLAS PAILLADE 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1

Du 17 avril 2022

A été avancée au 16 mars 2022

(Accord des clubs)

CLERMONTAISE 1/BALARUC STADE 1

Du 17 avril 2022

A été avancée au 14 avril 2022

(Accord des clubs)

U17 AMBITION D1

Poule B

VIL. MAGUEL.-PALAVAS 1/PUISSALICON MAGA 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

FRONTIGNAN AS 2/CANET AS 1

Du 13 mars 2022

Est reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

U17 AVENIR D1

CAZOULS MAR MAU 1/BASSES CEVENNES 1

Du 29 janvier 2022 2022

A été donnée à rejouer au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Décision de la Commission Règlements & Contentieux – l'Officiel 34 N° 27)

BASSES CEVENNES 1/GIGNAC AS 2

Du 13 mars 2022

A été reportée au 2 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

THONGUE ET LIBRON FC 1/S. POINTE COURTE 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

MEZE STADE FC 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 2 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

CLERMONTAISE 1/ROC SOCIAL SETE 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

U17 AVENIR D2

Poule A

PRADES LEZ FC 1/ASPTT LUNEL 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule B

NEZIGNAN ES 1/VALRAS SERIGNAN FCO 2

Du 12 mars 2022

A été reportée à une date ultérieure

(Arrêté municipal – report à l'avance)

GRAND ORB FOOT ES 1/ES PAULHANPEZENAS AV 1

Du 12 mars 2022

A été reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

U15 D1 TERRITORIALE

VALRAS SERIGNAN FCO 1/CLERMONTAISE 1

Du 12 mars 2022

A été reportée à une date ultérieure

(Arrêté municipal - report à l'avance)

AGDE RCO 1/BALARUC STADE 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 23 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

U15 AMBITION D1

Poule A

PEROLS ES 1/LUNEL US 1

Du 12 mars 2022

A été reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

Poule B

BOUJAN FC 1/GIGNAC AS 1

Du 12 mars 2022

A été reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

PUISSALICON MAGA 1/SUD HERAULT FO 1 GRABELS US 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 12 mars 2022

Sont reportées au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

U15 AVENIR D1

THONGUE ET LIBRON FC 1/CANET AS 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 2 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

U15 AVENIR D2

Poule A

PIGNAN AS 2/R. DOCKERS SETE 1 ST MARTIN LONDRES US 2/COURNONTERRAL 1

Du 12 mars 2022

Sont reportées au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule B

BAILLARGUES-GDEMOTTE 1/ST MATHIEU-CLARET 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

LUNEL-VIEL COURCHAMP 1/VENDARGUES PI 2 ASPTT LUNEL 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 12 mars 2022

Sont reportées au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule C

SETE OLYMPIQUE FC 1/MIREVAL AS 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Intempéries)

PIGNAN AS 1/MUC FOOTBALL 1

Du 13 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule D

LAMALOU FC 1/MEZE STADE FC 1

Du 12 mars 2022

A été reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

CLERMONTAISE 2/LESPIGNAN VENDRES FC 2

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

ST ANDRE SANGONIS OL 1/CERS PORTIRAGNES SC 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule E

ES PAULHANPEZENAS AV 1/GRAND ORB FOOT ES 1

Du 12 mars 2022

A été reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l'avance)

U.S. BEZIERS 1/LA PEYRADE OL 1

Du 12 mars 2022

Est reportée au 19 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

CORNEILHAN LIGNAN 1/AGDE RCO 2

MONTBL BESSAN STTHIB 1/CERS PORTIRAGNES SC 2

Du 12 mars 2022

Sont reportées au 2 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

INFORMATIONS AUX CLUBS

ARSENAL CROIX ARGENT 1/M. PETIT BARD FC 1

56799.1 - U17 Ambition D1 (A) du 12 mars 2022

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux et Commission de l'Arbitrage pour ce qui les concerne.

LAVERUNE-PIGNAN 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

56761.1 - U17 Ambition D1 (B) du 12 mars 2022

ST JEAN VEDAS 1/M. LUNARET NORD 1

55676.1 - U17 Avenir D2 (A) du 12 mars 2022

La Commission a transmis les dossiers à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

La troisième journée promotionnelle du Futsal en extérieur U17 et 15 programmée le 2 avril 2022 est reportée pour l'instant à une date ultérieure.

FORFAITS

ST MARTIN LONDRES US 1

55673.1 – U17 Avenir D2 (A) du 12 mars 2022 À LUNEL US 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LUNEL US 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LUNEL US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FABREGUES AS 2

55313.1 – U15 Avenir D1 du 12 mars 2022 Contre SAUVIAN FC 2

Vu la feuille de match, Vu le planning du District, Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SAUVIAN FC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe FABREGUES AS 2 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SAUVIAN FC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit:195€

Indemnité kilométrique

65 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S. FABREGUOISE.

FORFAIT GÉNÉRAL

BOUJAN FC 1

U17 D1 Territoriale

Mail du 25 février 2022

Amende: 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES — TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LUNEL-VIEL US 1

57812.1 – U19 D1 du 12 mars 2022 **Amende**: **1**^{ère} **infraction**: **1** €

(Mot de passe oublié)

M. PETIT BARD FC 1

57811.1 – U19 D1 du 12 mars 2022 **Amende**: **1**^{ère} **infraction**: **1** €

(Défaut de transmission de composition d'équipe)

M. CELLENEUVE 1

56801.1 - U17 Ambition D1 du 12 mars 2022

Amende: 1ère infraction: 1 €

(Défaut de transmission de composition d'équipe)

MAUGUIO CARNON US 1

55582.1 - U17 Avenir D1 du 12 mars 2022

Amende: 1ère infraction: 1 €

(Défaut de transmission de composition d'équipe)

M. ATLAS PAILLADE 1

56703.1 – U15 Ambition D1 (A) du 12 mars 2022 **Amende**: **2**ème **infraction**: **50** € (cf. l'Officiel 34 N° 9) (Aucune opération FMI)

ST GELY FESC 1

55315.1 - U15 Avenir D1 du 12 mars 2022

Amende: 1ère infraction: 1 €

(Défaut de transmission de composition d'équipe)

M. CELLENEUVE 1

55358.1 - U15 Avenir D2 (A) du 12 mars 2022

Amende: 1ère infraction: 1 €

(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES — RAPPEL

S. POINTE COURTE 1

55314.1 - U15 Avenir D1 du 12 mars 2022

MONTARNAUD AS 2

55357.1 - U15 Avenir D2 (A) du 12 mars 2022

MONTAGNAC US 1

55496.1 - U15 Avenir D2 (E) du 12 mars 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 29 mars 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 22 mars 2022 à 17h30.

Le Président, Jean-Michel Rech Le Secrétaire, **Patrick Ruiz**